

**Zeitschrift:** Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts jurassiens

**Band:** 53 (1982)

**Heft:** 5: Problèmes économiques des régions périphériques

**Artikel:** Problèmes économiques des régions périphériques

**Autor:** Weck, Philippe de

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-824528>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Problèmes économiques des régions périphériques

Exposé présenté le 19 juin 1982 à l'assemblée générale de l'Association pour la Défense des intérêts jurassiens par Monsieur Philippe de Weck, ancien président du conseil d'administration de l'Union de Banques Suisses.

## Introduction

Je remercie l'Association pour la Défense des intérêts jurassiens de l'honneur qu'elle me fait en m'invitant à prendre la parole à son assemblée générale.

Je sais quelles sont les préoccupations sérieuses de la région jurassienne au sujet de son avenir économique. Le bulletin de mars de votre Association s'en est fait l'écho en publiant une série d'articles qui font le point de la situation. Je voudrais en passant relever combien j'ai été frappé par la qualité de votre bulletin et aussi par le sens de l'actualité dont il témoigne: il réussit en effet à traiter les thèmes importants pour votre région à un moment où ceux-ci sont le plus intéressants et le plus actuels pour vos membres.

Je ne reviendrai donc pas sur cet état de la situation dans votre région – vous l'avez traité. Je considère en effet que ces données sont acquises par l'audi-

toire renseigné auquel je m'adresse. L'année dernière, à la même assemblée, Monsieur Briner avait placé les perspectives de votre région dans le contexte européen. Mon propos est de vous exposer, sur le plan suisse cette fois-ci, quelles sont à mon avis les politiques à suivre pour une région périphérique telle que la vôtre pour essayer de surmonter au mieux les difficultés actuelles.

Je précise que mes opinions sont toutes personnelles, fondées sur l'expérience assez large que j'ai pu acquérir pendant une carrière où je me suis occupé aussi bien du national que de l'international. Ces opinions n'engagent que moi et elles ne sauraient être en particulier considérées comme une doctrine émanant des organisations économiques de notre pays. Vous m'avez demandé de venir vous parler: je vous dirai en toute franchise ce que je pense, même si cela ne doit pas convenir à tout le monde.

## I. La politique économique de la Confédération

La région jurassienne est une partie de la Suisse. Il s'agit donc, avant de définir des lignes d'action pour une région, de bien saisir quelle est la politique économique de la Confédération. En effet il est pour moi évident qu'une politique économique régionale qui ne s'accorderait pas avec la politique économique générale du pays serait par avance condamnée à l'échec.

Ceci posé, il s'agit d'abord de savoir si la Confédération a une politique économique et si oui, laquelle ?

La réponse immédiate est qu'une telle politique existe, qu'elle est bien définie et qu'elle peut se résumer ainsi:

L'Etat fédéral établit le cadre général le plus favorable possible dans lequel l'économie devra, en pleine indépendance et

sous sa propre responsabilité, déployer ses activités.

Ce cadre, alors, par quels moyens la Confédération le met-elle en place ?

## **1. La législation**

Tout d'abord, comme dans tout Etat de droit, par la mise en place et l'adaptation constante d'une législation pénale, civile et administrative. Ce n'est pas le lieu ici de développer cette notion. Dans l'état actuel, l'économie a tendance à trouver que l'Etat fédéral en fait plutôt trop que pas assez. Paradoxalement quelquefois, trop dans certains domaines et pas assez dans d'autres, comme celui de la législation sur la société anonyme, en panne depuis des dizaines d'années, ou la réglementation en matière de «insider information» où le canton de Zurich avait demandé depuis des années qu'on légifère et où on ne s'est mis au travail que sous la pression «d'accidents» qu'il était facile de prévoir.

Je ne développerai pas cet aspect de la législation parce que c'est un domaine où l'action des cantons ne peut être que limitée.

## **2. Les relations extérieures**

En pensant aux relations extérieures, je ne pense pas tellement à l'action politique de la Suisse sur le plan international, mais à l'action de sa diplomatie commerciale dont les services sont rattachés au Département fédéral de l'Economie publique. On connaît trop peu en Suisse l'énorme travail qui se fait sur ce plan pour le bien de l'économie. Soit qu'il s'agisse de relations multilatérales, comme c'est le cas dans l'OCDE ou le GATT, où l'influence de la Suisse va bien au-delà de celle que lui donnerait normalement sa dimension. Soit qu'il s'agisse de relations bilatérales, en premier lieu bien entendu avec les grands pays exportateurs, les USA, le Japon, la France, la République Fédérale d'Allemagne, etc.

Mais il faut bien connaître aussi quelle est la doctrine de la Confédération dans ce domaine. Dès le XIX<sup>e</sup> et surtout au XX<sup>e</sup> siècle, la Suisse a choisi d'être un pays fortement exportateur. Elle n'avait pas le choix d'ailleurs : l'absence d'un marché national important lui imposait ce choix si elle voulait prendre sa place dans le développement industriel. Un pays fortement exportateur vit ou meurt suivant qu'on pratique ou non la liberté des échanges. Dans le monde entier donc la Suisse est le champion du libre-échange et l'adversaire du protectionnisme. Pour que cette position cependant soit crédible, il faut que la Suisse pratique strictement chez elle la politique qu'elle préconise pour les autres. Il ne faut donc s'attendre, dans le domaine industriel, à aucun protectionnisme des autorités fédérales en faveur de l'industrie indigène. Préconiser une telle politique serait perdre son temps : elle irait à l'encontre des intérêts généraux de la Confédération et on ne serait pas suivi. Il en est autrement naturellement dans le domaine agricole où le protectionnisme est général et où la Suisse peut se permettre de pratiquer – et pratique – une politique protectionniste.

## **3. L'infrastructure, les communications et l'énergie**

C'est un domaine important de l'action de la Confédération : chemins de fer, routes nationales, aéroports, télécommunications, etc. C'est à mon avis le domaine-type où, légitimement, les régions périphériques peuvent attendre de la Confédération une attention particulière et l'impulsion d'une politique régionale. Là, les régions périphériques peuvent et doivent attendre de l'Etat fédéral. Et, par conséquent, il s'agit d'un domaine auquel elles doivent consacrer une haute priorité dans l'établissement de leurs relations avec l'Etat fédéral. Je

# Bons hôtels et restaurants jurassiens

**Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements ci-dessous et les recommander à vos amis**

<b>SAINT-IMIER</b>	<b>HÔTEL DES XIII-CANTONS</b> Relais gastronomique du Jura	C. et M. Zandonella <b>039 41 25 46</b>
<b>BONCOURT</b>	<b>HÔTEL-RESTAURANT</b> <b>LA LOCOMOTIVE</b> Salles pour sociétés - Confort	L. Gatherat <b>066 75 56 63</b>
<b>TAVANNES</b>	<b>HÔTEL ET RESTAURANT</b> <b>DE LA GARE</b> Hôtel réputé de vieille date pour sa cuisine soignée et ses vins de choix - Petites salles pour sociétés - Parc pour autos et cars	Fam. A. Wolf-Béguelin <b>032 91 23 14</b>
<b>DEVELIER</b>	<b>HÔTEL DU CERF</b> Cuisine jurassienne - Chambres - Salles	Charly Chappuis <b>066 22 15 14</b>
<b>DELÉMONT</b>	<b>HÔTEL VICTORIA</b> Restaurant de spécialités	Famille Roger Kueny <b>066 22 17 57</b>
<b>MOUTIER</b>	<b>HÔTEL DE LA GARE</b> Spécialités jurassiennes Petite et grande cartes Grand choix de vins Salles pour sociétés (jusqu'à 200 personnes)	M. + D. Collon <b>032 93 10 31</b>
<b>MOUTIER</b>	<b>HÔTEL SUISSE</b> Accueillant Grandes salles Chambres tout confort	Famille C. Brioschi-Bassi <b>032 93 10 37</b>

<b>MOUTIER</b>	<b>HÔTEL-RESTAURANT DES GORGES</b> PIZZERIA « LA ROMAGNOLA » Cuisine à toute heure Spécialités italiennes	Fam. Montanari <b>032 93 16 69</b>
<b>MOUTIER</b>	<b>HÔTEL OASIS</b> Chambres tout confort Cuisine française Spécialités de poissons et fruits de mer Salles pour banquets de 30 à 120 personnes	François Pose <b>032 93 41 61</b>
<b>SAIGNELÉGIER</b>	<b>HÔTELS DE LA GARE ET DU PARC</b>  Cuisine française - Spécialités Salles pour banquets, mariages et séminaires Chambres tout confort, tranquilles	M. Jolidon- Geering <b>039 51 11 21 /22</b>
<b>SAIGNELÉGIER</b>	<b>HÔTEL BELLEVUE</b>  Cent lits - Chambres (douche et W.-C.) Sauna - Jardin d'enfants - Locaux aménagés pour séminaires - Tennis - Prix spéciaux en week-end pour skieurs de fond	Hugo Marini <b>039 51 16 20</b>
		<b>HOTEL-RESTAURANT MOULIN-JEANNOTTAT</b>  Truites aux fines herbes Pain de ménage cuit au four à bois Dortoirs pour groupes Famille P. Dubail-Girard <b>Tél. 039 51 13 15</b>
<b>DELÉMONT</b>	<b>CAFÉ-RESTAURANT-BRASSERIE</b> <b>HÔTEL SUISSE</b>  Chambres tout confort – Spécialités : saucisse d'Ajoie sur le gril, entrecôte aux morilles, steak tartare, gratin de pommes de terre	Laurent Degoumois <b>066 22 14 21</b>
<b>COURTEMAÎCHE</b>	<b>RESTAURANT DE LA COURONNE</b>  (CHEZ L'CABRI) - Cuisine réputée - Salle pour banquets et sociétés - Cadre rustique	Famille L. Maillard <b>066 66 19 93</b>
<b>PORRENTRUY</b>	<b>HÔTEL-RESTAURANT DU CHEVAL-BLANC</b> BAR-DANCING DERBY-CLUB RÔTISSERIE LA MANADE  Excellente cuisine française mijotée au feu de bois	P. Debons <b>066 66 11 41</b>

n'ignore pas les difficultés politiques de l'entreprise. Je n'ignore pas qu'on a commis l'immense erreur d'attendre dix ans avant de relier par une route nationale la Suisse romande et la Suisse alémanique. Je n'ignore pas qu'on vient de commettre une nouvelle erreur dans le maniement des subventions aux aéroports, en ne suivant pas assez Genève. Mais je soupçonne aussi les autorités genevoises de n'avoir pas préparé assez et surtout à temps leurs relations fédérales dans ce domaine. C'en est un où on n'obtient pas grand-chose en criant ou en menaçant. C'en est un où il faut agir avec des dossiers solides, étudiés très à fond, à temps, ce qui permet de faire valoir son bon droit.

Dans ce domaine la cause des régions périphériques est juste, les dossiers sont bons, les soucis d'une région comme la vôtre ne gênant en rien la politique économique de la Confédération. Sur ce point peuvent se concentrer les efforts, les alliances politiques, les démarches, une information permanente. Là, il ne faut pas craindre d'être demandeur. Et il ne faut pas voir petit mais ne pas craindre de voir grand.

#### **4. La défense nationale**

La défense nationale est un domaine qui relève dans son essence presque exclu-

sivement de la Confédération et où l'intervention des cantons est extrêmement faible. Mais c'est aussi un des domaines où l'Etat fédéral effectue les plus importants investissements. Tout aussi bien que pour la superstructure, il est légitime pour les régions périphériques que ces investissements, sources de nombreuses retombées économiques, fassent l'objet d'une politique régionale. Mais pour qu'un gouvernement cantonal puisse agir avec succès dans ce domaine, il est nécessaire qu'il n'ait pas l'obstacle de réactions systématiquement négatives à l'égard des investissements de l'armée. Dans ma jeunesse, j'ai connu une région comme le Lac-Noir, où j'ai une résidence secondaire, extrêmement pauvre et pour laquelle la présence de l'armée était une vraie source de développement. J'ai été scandalisé ces dernières années de voir dans cette région une résistance à l'armée venir non pas de la population mais des propriétaires de résidences secondaires. Une région périphérique qui a des problèmes économiques doit savoir ce qu'elle veut: ou elle utilise tous les moyens à disposition, ou, si elle veut renoncer à certains de ces moyens, elle doit alors en supporter les conséquences et accepter le cas échéant un niveau de développement économique moins élevé.

## **II. La politique monétaire de la Confédération**

Nous touchons là un domaine où, de par nos institutions, la première responsabilité incombe à un organe indépendant du gouvernement fédéral, la Banque Nationale Suisse. Un organe cependant qui doit travailler en étroite collaboration avec le gouvernement fédéral.

La Suisse, qui a une politique économique bien marquée, a-t-elle aussi une

politique monétaire? La réponse est catégoriquement oui, aussi catégoriquement que pour la politique économique. Et cette politique peut se résumer en un mot: la priorité sera donnée à la lutte contre l'inflation. Il s'agit cependant d'une politique qui, fixe dans son but, sera pragmatique dans ses applications et, dans le dilemme de la lutte contre

l'inflation et des efforts pour que le franc suisse ne soit pas coté trop haut, saura s'adapter aux circonstances.

Une chose que les responsables des régions périphériques et des cantons doivent savoir, c'est que la Banque Nationale Suisse estime que toute tendance en matière monétaire à faire de la politique régionale serait profondément contraire au succès de sa politique générale et, pour cette raison n'entre pas en ligne de compte. La BNS a fait dans ce domaine de mauvaises expériences en matière de restrictions de crédits. Plus le crédit est rare, plus la tentation est forte de le « répartir » par acte d'autorité, soit dans le cadre d'une politique régionale, soit suivant les pressions politiques. La BNS estime qu'une telle situation est de nature à fausser sérieusement le mécanisme économique et à mettre en danger sa politique. C'est pour cette raison essentiellement qu'elle n'a pas voulu inscrire les restrictions de crédit dans le cadre des instruments d'action normaux

de la Banque centrale et les a renvoyés au droit d'urgence.

De la même manière, la BNS est opposée à une politique consistant à accorder des avantages (cours de change, taux d'intérêt) à certaines branches de l'économie.

Les responsables cantonaux ou régionaux ne doivent pas se faire d'illusions. Par comparaison avec la situation à l'étranger, la politique économique et la politique monétaire de la Confédération, assurant en particulier presque le plein emploi, ont eu un tel succès qu'il faudrait des catastrophes pour que les autorités fédérales en changent. Ce serait donc perdre son temps, sur le plan fédéral, que de demander en particulier des actions en matière monétaire ou en matière de protection contre la concurrence étrangère. Il y a assez d'autres domaines – je les ai énumérés – où une action intelligente sur le plan fédéral est susceptible d'obtenir du succès pour ne pas s'enferrer dans des directions sans espoir.

### **III. L'action possible des cantons**

Les cantons peuvent à mon avis avoir une influence considérable en matière de politique économique, plus considérable qu'on ne le croit habituellement.

Mais, comme pour l'Etat fédéral, cette influence doit s'exercer *en premier lieu* par la mise en place d'un cadre favorable pour l'activité économique.

Les mesures à prendre sont si classiques que je me contenterai de les énumérer, avec seulement quelques brefs commentaires.

#### **1. Domaine fiscal**

Il est nécessaire de mener une politique fiscale qui n'assomme pas non seulement les entreprises mais peut-être ce

qui est plus important encore les cadres des entreprises. Finalement, une entité économique ne vaut que par ses cadres et la qualité de son personnel et si les cadres fuient une région il ne sera jamais possible de faire un développement économique.

Je considère une politique de dégrèvement fiscal de nouvelles entreprises comme parfaitement légitime, même si une telle politique ne plaît pas aux entreprises établies. Les risques de création d'une nouvelle affaire, risques quant au produit, à l'environnement, au personnel, sont tels, qu'ils justifient entièrement une telle politique. Celle-ci facilite

tera les consolidations de l'entreprise et le fisc s'y retrouvera sans que l'intérêt général soit lésé.

## **2. Domaine de la formation**

Il est essentiel dans l'économie moderne et c'est un domaine qui est presque entièrement dans les mains des cantons. Je conseillerais, vu le développement constant du tertiaire, d'avoir une attention soutenue pour la formation dans ce domaine.

## **3. Domaine social**

C'est un domaine entièrement fédéral ou presque et je ne l'ai pas mentionné plus haut parce qu'il ne permet pas de politique régionale. Les cantons doivent cependant prêter attention à ce que des «spécialités» dans ce domaine ne viennent pas alourdir par trop le poids des frais de production et autres. Un domaine où les autorités cantonales et régionales peuvent jouer un rôle très important est celui du maintien dans leur région d'un état d'esprit favorable à la paix du travail. Parlant de «cadre» il s'agit là d'un élément fondamental du développement économique.

Les moyens d'action des cantons ne se limitent cependant pas seulement à la mise en place du cadre. Contrairement à la Confédération, ils ont la possibilité de pratiquer une politique active de recherche de nouvelles implantations économiques et d'aide à leur installation. Ces mesures actives aussi sont parfaitement légitimes. Elles sont classiques et ont donné de bons résultats.

Je voudrais rappeler à cette occasion que certaines des plus grandes entreprises de notre pays sont le résultat de l'implantation en Suisse d'entreprises étrangères. C'est le cas de Nestlé, de Brown-Boveri et Cie, et d'Oerlikon-Bührle Holding SA par exemple.

Je ne crois pas par contre aux grandes tournées de goodwill à l'étranger pour

acquérir de nouvelles entreprises. Je crois dans ce domaine à un long et pénible travail de détail, basé sur l'étude solide des dossiers.

Les solutions à éviter en tout cas sont les suivantes:

La participation de l'Etat dans les entreprises. L'expérience montre qu'une telle forme d'action aboutit à faire de l'Etat un «hôpital» pour affaires malades. L'Etat n'a pas d'expérience dans ce domaine, n'a pas les instruments d'une telle politique. L'expérience bernoise me paraît assez claire pour ne pas susciter de nombreuses copies.

Sont également à proscrire complètement, pour des raisons évidentes la notion de subventions à des entreprises. Il existe à ce sujet une différence fondamentale entre la Suisse et la France voisine. En France, on charge le bateau jusqu'à le faire couler, puis ensuite on vient en aide. En Suisse on fait en sorte que les entreprises bien menées puissent fonctionner et on leur laisse le moyen de le faire.

Par comparaison, les succès du système suisse sont éclatants.

En fin de chapitre, je voudrais donner mon avis sur le problème de la péréquation intercantonale en matière financière. Autant je suis partisan de l'action de l'ensemble du pays pour régler par des investissements, essentiellement en matière d'infrastructure, les problèmes des régions périphériques, autant je suis opposé à une aide financière des autres cantons destinée à soutenir le ménage normal d'un canton. J'espère ne pas vous blesser en recourant à une expérience. Il est maintenant acquis je crois que l'aide purement financière aux pays en voie de développement n'est pas productive. On s'habitue à recevoir des autres sa subsistance quotidienne et la tentation est immense de renoncer à résoudre ses problèmes par soi-même.

Pour cette raison, en fonction des dangers d'une telle situation si elle est trop permanente et automatique, j'ai toujours

exprimé les plus grandes réserves à l'égard du principe de la péréquation générale en matière financière.

#### **IV. Les rapports entre les régions périphériques et l'économie du reste du pays**

Ce qui a été dit précédemment pour votre région vaut essentiellement pour les petites et moyennes entreprises, qui ne l'oubliions pas, occupent 70% du personnel dans le pays.

Est-il souhaitable que, dans le développement économique de régions périphériques les grandes entreprises jouent un rôle et ce rôle, peuvent-elles le jouer?

Le seul inconvénient de la présence de filiales de grandes entreprises résiderait dans le fameux problème des centres de décision. Ce problème n'est certainement pas aigu pour le Jura. D'abord, le nombre de filiales de grandes entreprises n'est pas très élevé et, pour la plupart de celles qui existent (métal, ciment, horlogerie) les centres de décision sont proches. J'estime donc qu'il

n'y aurait pas de risques pour la région jurassienne à jouer la carte des grandes entreprises.

Celles-ci peuvent-elles jouer un rôle dans une politique régionale? Le moment pour le faire n'est certainement pas favorable: actuellement les grandes entreprises se contractent plutôt qu'elles ne s'étendent. Mais une politique dans ce domaine ne peut qu'être une politique à long terme. Une politique d'information, de contact avec les directions, d'établissements de dossiers. Je suis persuadé que le moment viendra pour les grandes entreprises où se posera à nouveau le problème de la création de nouveaux centres. Les régions qui auront su se préparer à cette situation auront à mon avis de bonnes chances de recevoir des implantations intéressantes.

#### **Conclusion**

Sur le plan économique général, la situation n'est certes pas réjouissante. La Suisse commence dans le domaine de l'emploi à ressentir les mêmes phénomènes que les autres Etats industriels, sous une forme beaucoup atténuée. C'était inévitable et cela ne facilite pas votre tâche.

Je me refuse cependant à croire aux catastrophes. La Suisse aborde cette phase dans une situation beaucoup plus forte et beaucoup plus saine que la plus grande partie des pays qui nous entourent. Elle a encore de grandes chances

et de grandes possibilités. Une région dans une situation difficile comme la vôtre se trouve, au départ, dans un contexte beaucoup plus favorable que par exemple la Lorraine ou la Wallonie.

Dans de telles conditions, je crois à la possibilité de réaliser beaucoup pour garder et développer la vitalité de votre région. Je crois en avoir décrit de nombreux moyens. C'est une question d'initiative et de sens de la coopération, dont certainement votre région ne manque pas.